

Attribution de temps

Je voudrais faire remarquer au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que je n'ai pas interrompu le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pendant son discours, je lui demanderais donc de faire montre de la même politesse, monsieur le Président. C'est une marque de décence que l'on se doit entre députés du Parlement. Il serait bon que les libéraux se l'apprennent entre eux ainsi qu'à leurs «back benchers».

Je voudrais aussi parler de la société de Havilland où on a investi un milliard de dollars, sans aucune considération. Et finalement, le champion de tous, Canadair, 2.1 milliards de dollars. C'est donc dire que les libéraux ont investi 3 milliards et demi dans les années qui ont précédé leur fin de régime. Alors, ils n'ont aucune leçon à nous donner, monsieur le Président.

Je voudrais aussi dire que nous proposons en tant que gouvernement une solution à nos banques de l'ouest du Canada. Ce n'est pas ce que les libéraux ont proposé quand les Caisses d'entraide économique ont eu leurs problèmes dans la province de Québec. Ils ont fait comme des autruches, monsieur le Président. Il se sont mis la tête dans la terre. Ils n'ont pas regardé ce qu'il y avait, ils n'ont pas pensé à aider une partie du pays. Ils ont ignoré cela. Je sais très bien que c'était un domaine de compétence provinciale, mais je sais que vous auriez pu vous en occuper de la même façon que nous nous occupons de l'ouest du pays, que nous avons le sentiment que c'est un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique. Vous allez, les libéraux, supporter le retard de cette loi et vous allez y perdre parce qu'on va la passer même sans votre collaboration, et vous allez devoir arrêter de faire vos insinuations sur vos prétendues mauvaises situations du système bancaire canadien.

Je demande au NPD, s'il veut conserver le peu d'assise qu'il a dans l'Ouest, de favoriser l'acceptation de cette loi.

● (1140)

[Traduction]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, on demande à la Chambre de sanctionner une motion mettant un terme au débat de deuxième lecture sur l'une des plus importantes mesures dont elle sera jamais saisie sous ce gouvernement et sous tous les autres gouvernements. Et cela bien que nous n'ayons eu jusqu'ici que quatre jours pour en débattre, moins de 11 heures pour discuter de ce projet de loi qui demande au Parlement d'approuver le déblocage de 827 millions de dollars, presque un milliard, provenant des deniers publics.

Le leader du gouvernement à la Chambre n'a avancé aucune raison qui aurait pu convaincre la Chambre d'approuver cette motion dont le but est de bâillonner le Parlement et de couper court au débat.

[Français]

Et certainement le député conservateur qui vient de finir son discours, lui-même n'a pas donné les arguments qui doivent supporter la situation et nous convaincre de faire adopter cette motion. Il a parlé du Programme énergétique national, mais le rapport Hitchman a dit que le Programme énergétique national n'avait rien à faire avec les problèmes de la Banque Commerciale du Canada, rien à faire du tout! Le rapport Hitchman a dit clairement que les problèmes des banques étaient liés à la mauvaise gestion de ces banques et pas du tout au Programme énergétique national.

Le député conservateur se plaint du déficit, mais il désire que la Chambre appuie une mesure qui ajoutera un milliard de dollars à ce même déficit. Et la note totale de ce fiasco des banques n'ajoutera pas seulement un milliard de dollars, mais trois milliards à ce déficit, et le député conservateur désire que la Chambre appuie cette motion et ce projet de loi. Le député conservateur parle aussi des mesures pour aider certaines entreprises canadiennes à survivre, mais ces entreprises canadiennes étaient connues du public, elles étaient connues des contribuables. Mais le député conservateur et ses collègues désirent garder secrets les noms de ceux qui seront sauvés par ce projet de loi offert par les conservateurs!

[Traduction]

Dans cette mesure, on part du principe que près d'un milliard de dollars appartenant aux contribuables, devrait être dépensé pour rembourser des gens dont nous ne connaissons pas l'identité. Elle contrevient à un tel point au fondement même d'un gouvernement parlementaire que nous devons nous opposer et à la motion et au projet de loi. Il y a quelques jours, monsieur le Président, la Chambre des communes a publié un livre intitulé *Précis de procédure* sous la direction du Greffier. Voici ce qu'on dit dans ce précis à la page 67:

La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante du processus d'adoption d'un projet de loi puisque le principe et l'objet du projet de loi y sont alors discutés et adoptés ou rejetés.

Les conservateurs veulent mettre fin au débat après moins de quatre jours ou de 11 heures de délibérations alors que nous en sommes à l'étape la plus importante de l'étude de cette mesure, une mesure outrageante. Une mesure qui bat en brèche le principe fondamental du gouvernement parlementaire voulant que les crédits ne peuvent être approuvés sans que la Chambre sache à quoi et à qui ils sont destinés.

Il est évident, et cette motion n'en est pas le seul exemple malheureusement, que le gouvernement tâche de soustraire le plus vite et le plus complètement possible ses problèmes à l'examen du Parlement. Au début de septembre, lorsqu'il a annoncé la faillite de la Banque Commerciale du Canada, la première depuis 63 ans et elle est survenue sous un gouvernement conservateur, il a déclaré qu'il allait établir un comité mixte de la Chambre et du Sénat pour examiner toute cette affaire. Le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré alors que non seulement un tel comité serait créé, mais que ses délibérations seraient télévisées. Pourtant, dès que l'ampleur de ce fiasco fut connue, que la responsabilité du ministre des Finances (M. Wilson), de la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) et du premier ministre lui-même devint de plus en plus évidente, les conservateurs commencèrent à se montrer plus réticents, à dire qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'instituer un comité, qu'un comité de la Chambre suffirait. Et dès que nous avons parlé de garanties pour nous assurer que le comité fonctionnerait vraiment afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires, voilà que du jour au lendemain, une commission royale d'enquête est établie. Une telle commission peut être fort utile, bien sûr, mais elle ne tiendra pas ses audiences sous les feux des caméras de télévision. Les reporters de la radio ne seront pas sur place pour décrire ce qui s'y passe et les représentants élus du peuple ne pourront pas examiner attentivement les témoignages qu'elle entendra. De toute évidence, les conservateurs ont quelque chose à dissimuler aux représentants élus du peuple canadien.